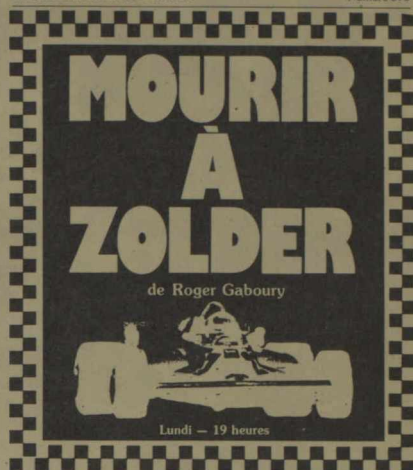


ICI RADIO FM

Horaire de la semaine du 9 avril 1983

Numéro 570



- Les stations de radio diffusent généralement 24 heures sur 24 au Canada.

Les frais de service de la CP sont partagés entre les membres en proportion de leur tirage.

La Presse canadienne est affiliée à Broadcast News (BN) qui fournit des informations écrites de même que des enregistrements de reportages et d'entrevues en provenance du monde entier. Standard Broadcast News, News-Radio et All-News Radio sont d'autres agences de presse parlée qui fournissent des informations internationales et canadiennes à leurs abonnés.

Mentionnons également l'agence United Press Canada (UPC) qui, pour 80 %, appartient à la Toronto Sun Publishing Company. Un service moins important axé sur la presse écrite est offert aux membres de la Southam Press.

De nombreux médias comptent également sur la retransmission par la PC d'informations en provenance des grandes agences internationales comme l'Associated Press, Reuter, l'Agence France-Presse et TASS.

La télédistribution

Compte tenu de sa population, le Canada occupe la première place au monde pour la télédistribution. Les trois quarts des foyers canadiens ont accès à la télévision par câble et la moitié y sont abonnés; ils reçoivent ainsi de nombreuses chaînes supplémentaires, y compris des chaînes américaines.

La prolifération de ces systèmes fait du public canadien l'auditoire le plus fragmenté du monde. Dans les grandes villes, la haute qualité de la programmation américaine amène les téléspectateurs à passer près de 75 % de

leurs temps d'écoute à regarder des émissions étrangères (les Canadiens de langue française y consacrent environ la moitié de leur temps).

Par ailleurs, dans de nombreuses localités, la télédistribution est devenu un précieux instrument d'information communautaire en mettant les chaînes libres à la disposition des groupes communautaires et du grand public. Le Canada est également le premier pays du monde à diffuser par câble les débats du Parlement fédéral.

Il existe plus de 400 systèmes de télédistribution dont les abonnés se chiffrent à quelque 10 millions, soit environ la moitié de la population canadienne.

Les conseils de presse

Contrairement à de nombreux autres pays, le Canada ne possède pas de conseil de presse national pour régir la presse écrite. Il existe toutefois des conseils volontaires dans les provinces de l'Ontario, de l'Alberta et du Québec. Le Conseil de presse du Québec contrôle à la fois la presse électronique et la presse écrite. Mentionnons également le conseil de presse local de Windsor (Ontario).

Les conseils de presse instruisent les plaintes du public sur la conduite des organes d'information en ce qui a trait à la cueillette et à la publication des informations. Toute personne peut déposer une plainte même si celle-ci concerne un journal qui n'est pas membre du conseil. Bien que les conseils ne puissent imposer de sanction à leurs membres, ils portent un jugement sur chaque affaire. Les plaintes concernant les non membres ne sont instruites qu'avec le consen-